



△ Hélicoptère du 408^e Escadron tactique d'hélicoptères des Forces armées canadiennes utilisé dans le cadre des opérations de la Force multinationale et d'observateurs (FMO) au Sinaï. Les militaires canadiens assurent à la FMO un soutien par hélicoptères englobant l'observation et la vérification, le commandement et le contrôle, le soutien logistique, les opérations de recherche et de

sauvetage, l'évacuation sanitaire et le contrôle de la circulation aérienne. La reconnaissance aérienne, y compris les observations faites à partir d'hélicoptères, constituait l'un des éléments du système de vérification de la Mission de campagne au Sinaï (SFM). (Photo des Forces canadiennes)

4. Incidences de l'expérience du Sinaï pour le Canada

L'analyse que nous venons de faire de l'expérience du Sinaï et de ses applications éventuelles à d'autres frontières et régions, révèle que les diverses composantes du modèle du Sinaï, une fois adaptées en conséquence, pourraient grandement contribuer à la stabilité et au renforcement de la confiance dans d'autres parties du monde. Ce qui est moins clair dans l'immédiat, c'est la façon dont le Canada pourrait participer à des initiatives de règlement de conflit nécessitant la conception, la mise en oeuvre et l'entretien de systèmes de vérification régionaux.

On pourrait présenter le désir du Canada de jouer un rôle plus actif dans ce domaine comme un prolongement logique de son engagement

continu vis-à-vis du maintien de la paix sur la scène internationale, illustré par sa participation depuis longtemps aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et, en l'occurrence, à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) dans les hauteurs du Golan, à la Force des Nations Unies à Chypre (FNUC) et, plus récemment, à une mission d'un organisme autre que les Nations Unies, la Force multinationale et d'observateurs (FMO) dans le Sinaï. La participation du Canada à la FMO en particulier a une incidence importante sur une participation canadienne à plus long terme aux règlements des conflits régionaux.

Le 12 avril 1985, le gouvernement du Canada a accepté, à la demande de l'Égypte et d'Israël,